

REGLEMENT DE L'ESPACE JEUNES TALENTS / TREMPLIN JEUNES

29 MARS 2026

Art 1 : Le Conseil Municipal des Jeunes de Gruissan organise une manifestation intitulée « Espace jeunes talents, Tremplin jeunes » le dimanche 29 mars 2026 de 15h à 17h, au Palais des Congrès de Gruissan, dans le cadre du festival « Culture et Vous » organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture de Gruissan » et la Ville de Gruissan

Art 2 : Cette scène est ouverte à tous les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, n'ayant pas une expérience significative de la scène. Ce n'est pas un concours, il n'y a donc pas de classement. Des trophées et des lots identiques seront distribués aux participants

Art 3 : Toutes les disciplines artistiques sont acceptées : Chant, groupes musicaux (3 artistes maximum), instruments solos, danse, standup etc...

Art4 : Les bulletins de candidatures seront à retirer auprès du service jeunesse de la mairie de Gruissan et à la MJC (ou téléchargeable sur le site de la ville et celui de la MJC de Gruissan), à compter du 20 février 2026. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 mars 2026. Le nombre de places est limité en fonction du temps disponible.

Art 5 : les prestations scéniques ne doivent pas excéder 10 minutes.

Art 6 : Les supports sonores devront être sur clef USB. Les groupes musicaux devront fournir une fiche technique détaillée ou au moins décrire le dispositif qu'ils souhaiteront utiliser. Les musiciens devront fournir leurs instruments. Pour les groupes musicaux, la complexité de la fiche technique pourra être un critère de validation de l'inscription.

Art 7 : Jury

Un jury expérimenté conseillera les candidats à l'issue de leur prestation sur des critères d'expression scénique, énergie et créativité.

Tous les renseignements peuvent être pris à la MJC au 04-68-49-61-87 ou mjc.gruissan@free.fr.